

#09 AU FIL DE LA FIBRE

OCTOBRE 2019 /// WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR /// NEWSLETTER LOIR-ET-CHÉRIENNE

MOT DU PRÉSIDENT



Nos membres et les élus des communes concernées par notre programme de déploiement de la fibre remontent régulièrement à mes équipes leurs inquiétudes quant à l'avancement du programme. En tant qu'élu de proximité et maire d'une commune rurale, je comprends parfaitement ces demandes régulières des habitants au sujet du calendrier de déploiement puisque j'y suis moi-même confronté quotidiennement.

L'objectif du Syndicat est bien d'amener le Très Haut Débit pour tous, habitat isolé compris, et ce, dans les meilleurs délais. Notre délégataire a présenté les difficultés qu'il rencontre et le retard constaté de 12 à 18 mois lors du conseil syndical exceptionnel du 2 juillet dernier en présence des conseillers syndicaux. Depuis cette date, la pression et le suivi de notre délégataire Val de Loire Fibre ne se sont pas relâchés, bien au contraire.

Ainsi, mes équipes sont mobilisées quotidiennement pour contrôler et faciliter la mise en œuvre de cette délégation de service public tout en accompagnant nos membres. Par ailleurs, j'exige la mise en place de plus de moyens à TDF, la maison mère de Val de Loire Fibre. Aux côtés de mes vices-présidents, j'ai initié la tenue de rendez-vous au plus haut niveau de décision chez TDF et je pense que nos actions porteront leurs fruits.

Le déploiement de notre projet fibre continue également :

- 66 NRO (centraux optiques) ont été installés sur les 98 prévus à terme.
- 178 SRO (armoires de rue) déployés dont 35 colocalisés dans les NRO.
- Plus du tiers du réseau de collecte est déployé (550 kms de fibre et 300 kms de génie civil).
- 4 000 prises construites (Point de Branchement Optique posé) sur de nombreux secteurs et d'autres en construction :

Communes concernées par les premiers travaux en Indre-et-Loire : Veigné, La Ville-aux-Dames, Château-Renault, Larçay, Montbazou, Montlouis-sur-Loire, Nouzilly, Neuville-sur-Brenne, Monts, Saint-Benoît-la-Forêt, Chinon, Amboise, Vêretz, Nouâtre, Mouzay.

Communes concernées par les premiers travaux en Loir-et-Cher : Lunay, Valencisse, Fréteval, Pezou, Pruniers-en-Sologne, Billy, Châtillon-sur-Cher, Sainte-Anne, Concriers, Saint-Firmin-des-Prés, Gy-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne.

Nous avons souhaité vous présenter dans ce numéro les modalités de déploiement en aérien sur les supports existants ou à créer et notamment les problématiques d'égagement. Nos membres peuvent réutiliser les éléments contenus dans cette newsletter pour les diffuser à travers leurs propres vecteurs : sites internet, gazettes, bulletins.

Pour le mois prochain, notre newsletter AU FIL DE LA FIBRE proposera des éléments de communication afin de pouvoir aider les élus à expliquer le projet et les difficultés rencontrées. Une proposition d'article à intégrer dans les bulletins communaux sera également diffusée.

Bonne lecture.

Bernard PILLEFER
Président du SMO Val de Loire Numérique

ACTUALITÉ



LE DÉPLOIEMENT EN AÉRIEN

Les déploiements en aérien démarrent sur de nombreux secteurs géographiques et les supports existants seront réutilisés au maximum afin de faciliter le déploiement. Il est important d'expliquer les modalités de passage et d'utilisation de ces supports.

Le programme de travaux prévoit de réutiliser au maximum les infrastructures existantes notamment pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée. En cas de besoin, des travaux de génie civil peuvent s'avérer nécessaires.

Ce nouveau réseau va emprunter en priorité les infrastructures souterraines en suivant le cheminement du réseau téléphonique cuivre. Ce sera systématiquement le cas pour les liaisons de collecte et de transport.

Pour la partie terminale, appelée distribution, qui se situe entre l'armoire de rue (SRO) et les boîtiers de branchement (PBO), la pose de la fibre se fera en suivant le réseau téléphonique existant :

- en souterrain dans des fourreaux,
- en aérien sur des supports.

Ces supports aériens peuvent être :

- les poteaux bois ou métalliques supportant le réseau téléphonique en cuivre. Ces poteaux appartiennent à Orange.
- les poteaux béton ou bois supportant le réseau Basse Tension. Ces appuis appartiennent au Syndicat en charge de la distribution publique d'électricité et sont exploités par Enedis.

Lors de la réalisation des études d'exécution, Val de Loire Fibre effectue un relevé complet des poteaux qu'il souhaite utiliser :

- vérification de l'état du poteau : verticalité, pourriture ou corrosion pour les appuis télécom...
- relevé complet des câbles existants et des orientations
- reportage photo

Ces données sont utilisées pour effectuer des calculs et vérifier que les poteaux peuvent supporter la charge supplémentaire et le rajout d'un ou plusieurs câbles en fibre optique.

BON À SAVOIR

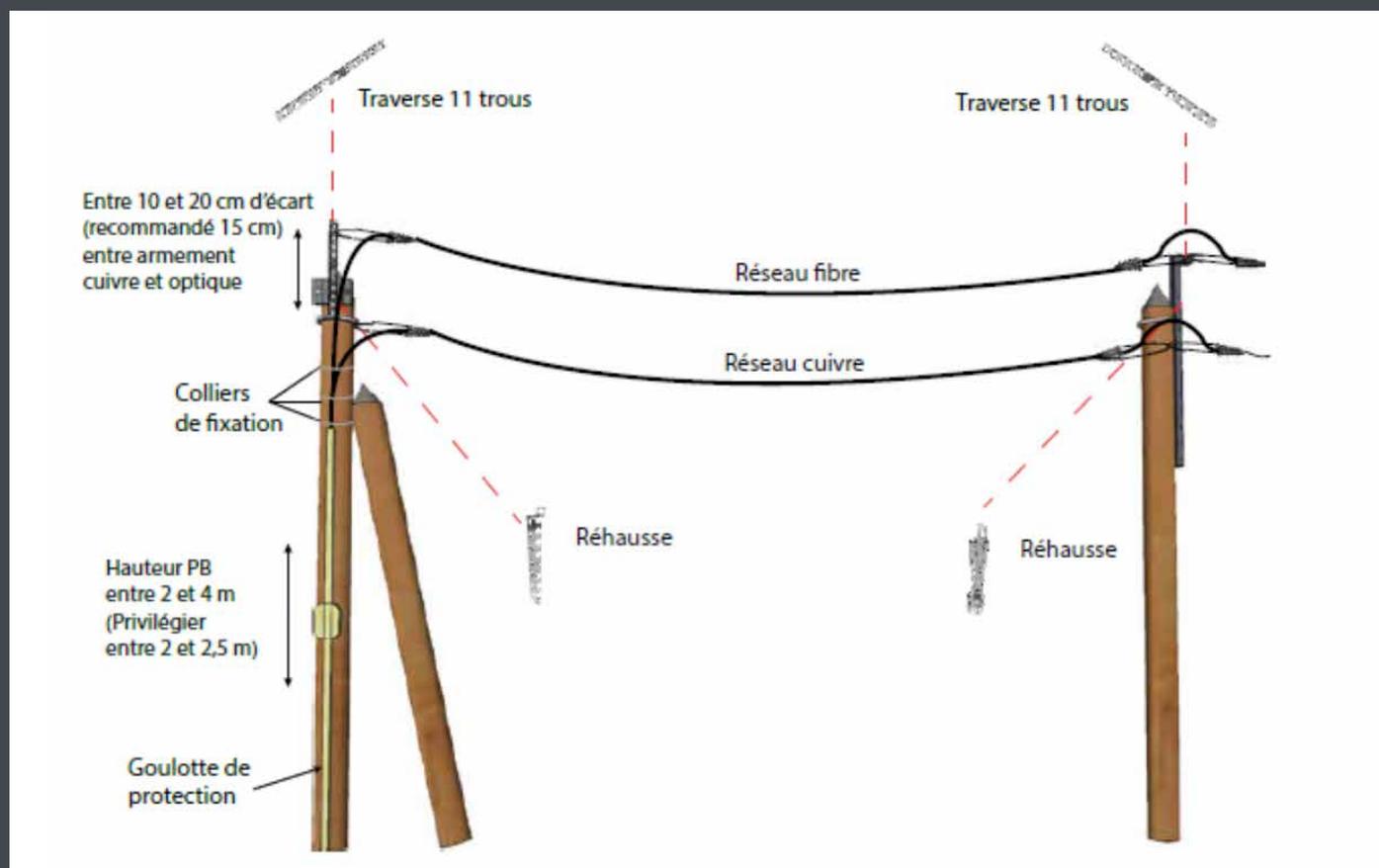
Déploiement sur les poteaux appartenant à Orange



Val de Loire Fibre a signé avec Orange un contrat pour l'utilisation des fourreaux et des appuis. Avant tout déploiement sur un secteur, un dossier technique est transmis et fait office de demande d'autorisation.

Les poteaux vétustes ou en très mauvais état doivent être remplacés avant toute pose de nouveau câble. D'autres poteaux nécessitent un renforcement par l'application d'une jambe de force ou la réalisation d'un haubanage.

Les fibres optiques seront installées en général au sommet du poteau et une réhausse peut également être installée en fonction de la configuration. Des câbles peuvent également descendre le long du poteau pour repartir en souterrain ou desservir un boîtier de branchement positionné généralement face à la route et à une hauteur de 3 à 4 mètres.



Déploiement sur poteau béton – appuis communs du réseau électrique



Val de Loire Fibre a signé une convention avec Enedis et l'Autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE) de chaque département :

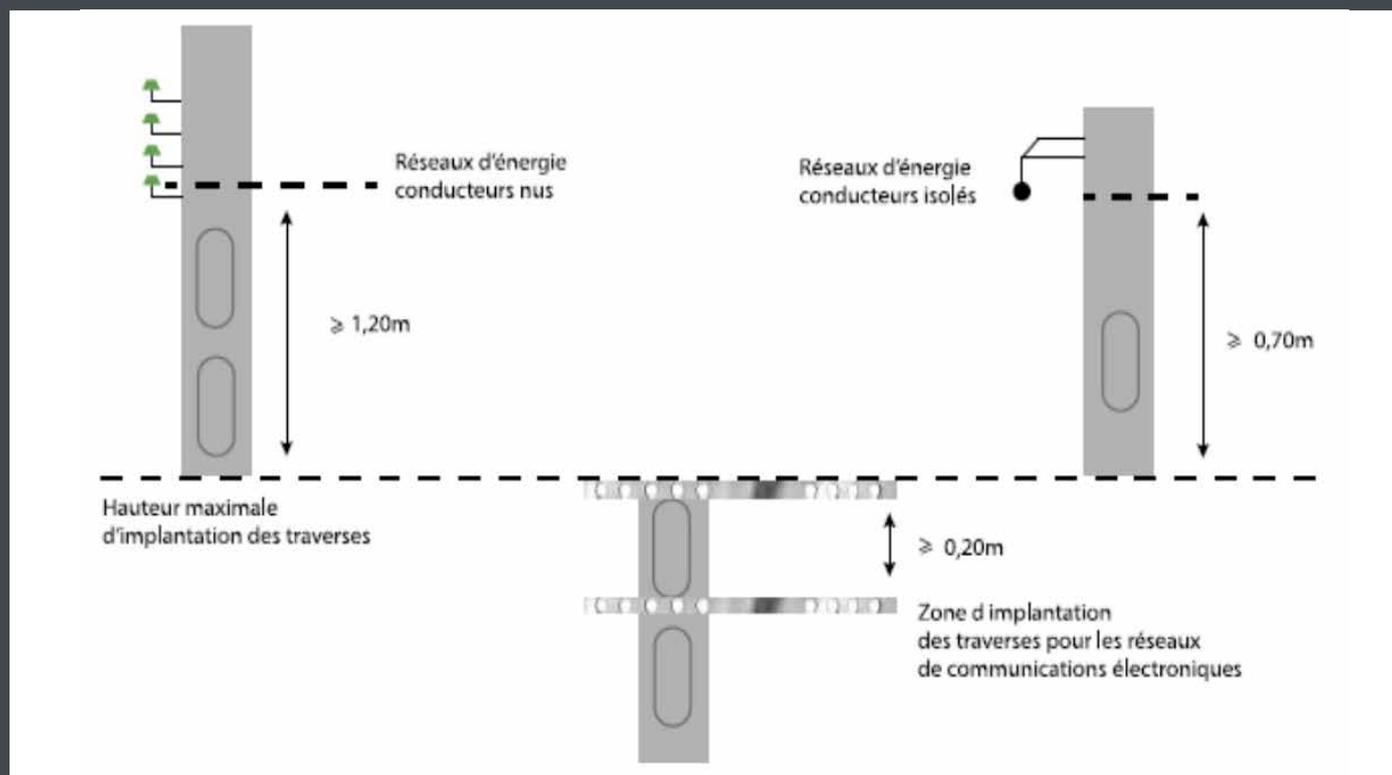
- le SIDELC pour le Loir-et-Cher,
- le SIEIL pour l'Indre-et-Loire.

Cette convention précise les conditions techniques, juridiques et financières d'utilisation des supports des réseaux aériens.

Enedis, en tant qu'exploitant du réseau de distribution d'électricité, accompagne et contrôle la réalisation des études puis des travaux. De nombreuses réunions ont déjà eu lieu afin de faciliter le déploiement et mettre en place de bonnes pratiques.

Ce sont les études d'exécution qui vont permettre d'identifier et de valider le passage exact du réseau de distribution.

Dans le cas des supports basse tension, la fibre sera en général installée juste au-dessus (environ 20 cm) du réseau téléphonique en cuivre soit à une hauteur comprise habituellement entre 4,5 à 6 mètres. Le câble peut également cheminer le long du poteau pour repartir en souterrain ou pour être raccordé à un boîtier de branchement installé à une hauteur de 2 et 4 mètres et positionné en général sur une face latérale.



La pose de nouveaux poteaux



La pose de nouveaux poteaux peut être nécessaire dans 2 cas.

Support Basse Tension ne permettant pas de rajouter la fibre

Pour les réseaux basse tension, les retours d'expérience font part d'un taux d'échec de l'ordre de 20 % c'est-à-dire que pour 10 supports utilisés, 2 ne supporteraient en théorie pas le rajout des câbles supplémentaires. Lorsqu'un support ne tient pas la charge, il est possible de le faire remplacer mais cela peut être assez long. Il est également possible de poser un nouveau support en bois à proximité (voire 2 supports en fonction de la configuration et de l'existant).

Desserte de hameau ou d'habitat isolé

Le réseau téléphonique cuivre est parfois enterré en pleine terre et l'absence de fourreau ne permet pas de déployer la fibre.

La pose de nouveaux poteaux pour desservir des hameaux ou habitations isolés est donc nécessaire ponctuellement afin d'éviter des travaux de génie civil longs et coûteux.

Les façades



Le réseau fibre optique peut être également déployé en façade comme c'est parfois le cas pour le réseau téléphonique ou les câbles électriques.

Ce cas est particulièrement rencontré dans certains centres-bourgs.

Pour chaque passage en façade, un dossier décrivant le cheminement du câble depuis la dernière chambre ou le dernier poteau jusqu'au PBO doit être réalisé. Il intègre un photomontage avec le fourreau utilisé, la remontée aéro-souterraine et le cheminement préconisé sur la façade.

Le dossier technique doit être transmis pour approbation au propriétaire accompagné d'une convention d'autorisation de passage.

BON À SAVOIR

L'ÉLAGAGE

POURQUOI ÉLAGUER ?

Réaliser un élagage adapté en limitant la proximité entre la végétation et les infrastructures aériennes quelles qu'elles soient permet :

- de garantir une disponibilité optimale du réseau. Les frottements peuvent entraîner des mauvais fonctionnements ou user prématurément les enveloppes des câbles. En cas d'intempérie, la chute de branche peut également interrompre brutalement les différents services.
- d'assurer la sécurité des biens et des personnes.
- de faciliter un déploiement du Très Haut Débit en fibre optique.

À noter qu'il s'agit bien évidemment d'élagage et absolument pas d'abattage. Une simple coupe des branches gênantes suffit la plupart du temps.



Ainsi, les opérations d'élagage ne concernent pas spécifiquement le projet fibre et sont déjà obligatoires à la fois aux abords des réseaux électriques mais aussi des réseaux de télécommunication (Code des postes et des télécommunications).

Par ailleurs, l'article 85 de la loi du 7 octobre 2016 pour une République Numérique facilite les opérations d'entretien des réseaux. Cette loi renforce l'obligation générale d'entretien des abords de réseaux. **Le propriétaire est tenu de procéder à l'élagage aux abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de télécommunications** (ex : réseau téléphonique Orange ou réseau fibre de Val de Loire Fibre).

« Les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplies par le propriétaire du terrain, le fermier ou leurs représentants, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public, afin de prévenir l'endommagement des équipements du réseau et l'interruption du service. »

Les propriétaires qui anticipent le programme de déploiement ne seront pas sollicités par les entreprises réalisant les travaux de tirage des câbles. Dans le cas contraire, le délai de déploiement sera impacté par la démarche de négociation. Il est également important que la démarche soit collective et massive. Une seule parcelle de quelques mètres de long peut bloquer le déploiement sur la totalité d'un lotissement ou d'un hameau.

QUI FAIT QUOI ?

La mairie

La mairie peut légitimement rappeler aux propriétaires leurs obligations sachant que la période hivernale est propice à la réalisation des travaux d'élagage.

Il est possible de sensibiliser ses administrés de la nécessité de réaliser l'élagage à travers les outils de communications habituels : site internet, gazette, affichage... Il est important de noter une nouvelle fois que c'est une obligation d'entretien déjà en vigueur et complètement décorrélée du déploiement de la fibre.

Notre délégataire Val de Loire Fibre

Val de Loire Fibre réalise les études d'exécution par le biais de visites terrain permettant d'identifier les supports pouvant accueillir la fibre. À cette occasion, les parcelles concernées par un élagage sont identifiées. Si la parcelle dispose d'une boîte aux lettres visible, un flyer peut être éventuellement déposé afin d'informer le propriétaire de la nécessité d'intervenir.

Val de Loire Fibre identifie les propriétaires des parcelles concernées et effectue une campagne téléphonique afin de les informer et leur expliquer la situation. Un courrier informatif peut être envoyé à cette occasion par Val de Loire Fibre aux propriétaires.

Les propriétaires publics ou privés

Les propriétaires riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure ou qui empiètent sur des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, des enfants et des personnes à mobilité réduite, et ne cachent pas les feux de signalisation, les panneaux et la visibilité aux intersections de voirie. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens électriques ou de télécommunications.

RESPONSABILITÉS, DISTANCES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ

Il est formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux appartenant à Orange ou sur ceux appartenant aux Syndicats en charge de la distribution d'électricité.

Par ailleurs, les réseaux aériens peuvent être dangereux, il convient de ne pas s'approcher des lignes ni de les toucher même dans le cas de câbles isolés.

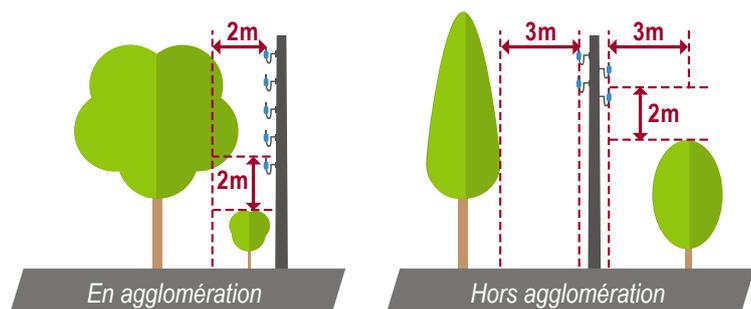
Cas de lignes BT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si les distances de sécurité ne sont pas respectées entre les branches de ses arbres et les lignes du réseau public.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

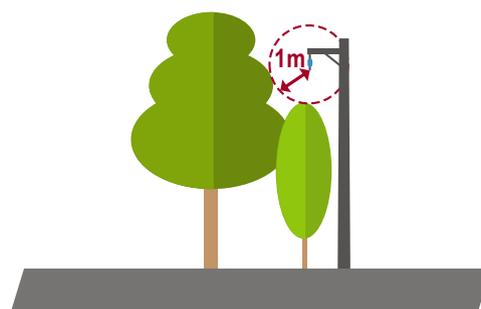
LIGNES BASSE TENSION (BT)

230/400 volts



LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT)

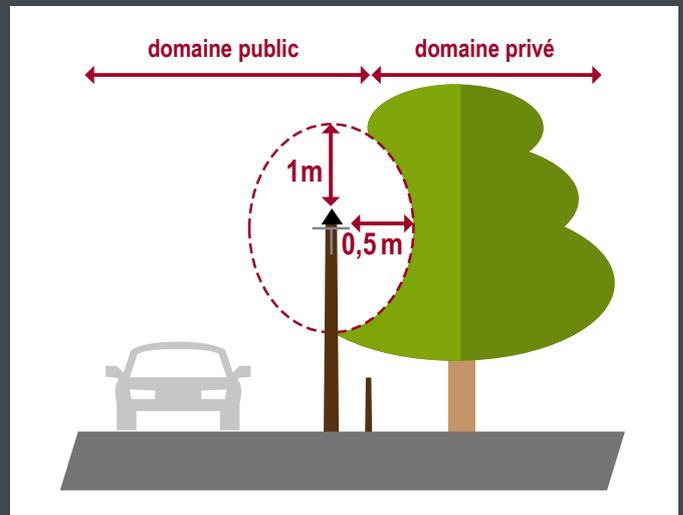
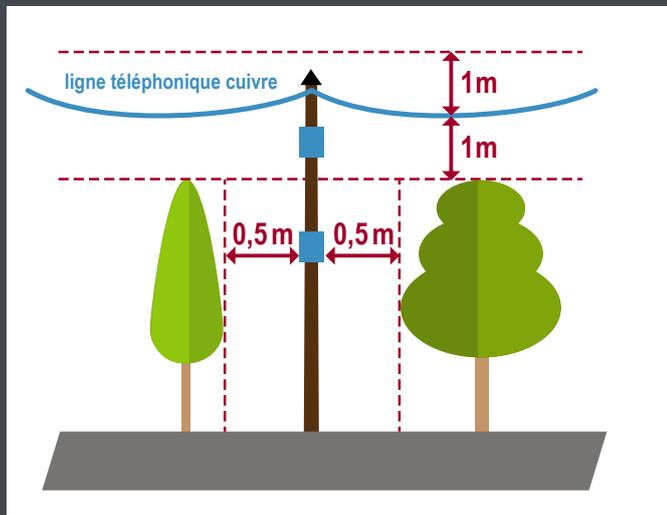
230/400 volts



Cas de lignes Télécom

Les plantations, branches ou toutes végétations doivent respecter une distance d'environ 1 mètre au-dessus et au-dessous de la nappe de câbles de télécommunication.

Une distance d'environ 50 cm doit également être respectée pour permettre un accès au poteau.



LA QUESTION

Des habitants de hameaux se plaignent de leurs débits, que faire ?

Le réseau est construit pour desservir 100 % des habitations, y compris les plus isolées, de telle sorte que tous les habitants auront accès au Très Haut Débit.

Le site internet www.valdeloirefibre.fr permet à chaque habitant des départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher de prendre connaissance de la date à laquelle il pourra bénéficier du raccordement à la fibre et de suivre l'avancement des travaux.

Pour les habitants qui ne sont pas concernés par un déploiement de la fibre à court terme, il existe des solutions d'attente comme le satellite, la 4G fixe ou la boucle locale radio (uniquement en Indre-et-Loire).

EN BREF



37 et 41 /// 01 OCTOBRE /// BLOIS Rencontre avec la Banque des Territoires

Le Syndicat rencontrait la Banque des territoires, actionnaire de Val de Loire Fibre, pour échanger sur l'évolution du projet et étudier les retours d'expérience d'autres territoires sur lesquels a investi la Caisse des Dépôts.

EN BREF



41 /// 01 OCTOBRE /// LE CONTROIS-EN-SOLOGNE CC VAL DE CHER-CONTROIS Négociation SRO

M. MOREAU, 1^{er} adjoint au maire, accueillait l'entreprise CGTI-CAMUSAT (entreprise en charge des travaux sur la commune) pour définir l'emplacement de 3 armoires de rue sur le territoire de la commune déléguée de Contres et destinées à alimenter un peu plus de 1 000 prises au total. Elles seront raccordées au NRO implanté à Couddes le 24 avril 2019.

41 /// 02 OCTOBRE /// BLOIS Rendez-vous avec le GRETA

Le Syndicat rencontrait M. PLANCKE, conseiller en formation continue au GRETA, au lycée Augustin Thierry. En effet, le GRETA met en place un plateau de formation sur le site de Blois qui vient compléter les dispositifs déjà en place. Le Syndicat a pu mettre en avant les spécificités du déploiement sur notre territoire et notamment l'importance de l'aérien dans les zones rurales. L'échange a porté également sur les équipements à prévoir et les matériels nécessaires afin de donner des bases solides aux stagiaires.



41 /// 03 OCTOBRE /// BILLY CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS Démarrage déploiement aérien

Le Syndicat contrôlait le démarrage du déploiement aérien à Billy notamment sur les appuis bois. Une première phase consiste à poser les armements : il s'agit des traverses métalliques. Dans un second temps, le câble sera tiré et accroché à l'aide de "pincés d'ancrage".

41 /// 03 OCTOBRE /// SOUESMES CC SOLOGNE DES RIVIÈRES Construction du réseau de collecte - 2^{ème} tranche

La construction du réseau de collecte continue et un nouveau tronçon de génie civil de près de 7 kms a du être réalisé entre Souesmes et Salbris afin de débiter la construction d'un segment de plus de 45 kms au total reliant les deux NRO de Salbris et Chaumont-sur-Tharonne en passant par Pierrefitte-sur-Saoudre, Nouan-le-Fuzelier et Saint-Viâtre. La société SOBECA, basée à Angé (41), est en charge de ces travaux de construction de nos "autoroutes de l'information".



37 et 41 /// 03 OCTOBRE /// TOURS Passage radio sur France Bleu Touraine

Mme Giner, vice-présidente du SMO et M. Bellan, Directeur général des services, intervenaient sur l'antenne de France Bleu pour faire un point sur le numérique, le déploiement de la fibre et le projet de wifi touristique. Ce fut l'occasion de répondre aux questions des auditeurs qui sont nombreuses et variées mais souvent liées aux offres de services disponibles sur les réseaux.

EN BREF

37 et 41 /// 04 OCTOBRE /// ANGERS

Rencontre Anjou Numérique

Le Syndicat organisait une rencontre avec ses homologues d'Anjou Numérique. Le Maine-et-Loire a également attribué une Délégation de Service Public à TDF Fibre et le projet est également en phase de montée en puissance. Ce rendez-vous a permis de partager les bonnes pratiques de chaque territoire afin de les retranscrire dans un esprit d'amélioration continue.



41 /// 04 OCTOBRE /// BLOIS

Groupe téléphonie mobile

Le Syndicat participait à la réunion de l'équipe projet de téléphonie mobile. En cas de difficulté de réception sur votre commune, faites-nous remonter des informations que nous pourrions transmettre à la Préfecture en charge du pilotage local du New Deal !

41 /// 07 OCTOBRE /// CHAUVIGNY-DU-PERCHE

CC PERCHE ET HAUT VENDÔMOIS

Négociation NRO

Mme Perrin, maire de la commune, recevait la société CONOTECH et le SMO afin de trouver une implantation pour le futur NRO qui desservira à terme plus de 1 300 foyers et entreprises sur les communes de La Ville-aux-Clercs, Fontaine-Raoul, Villebout, Romilly et bien entendu Chauvigny-du-Perche. Le terrain sélectionné se situe à l'écart des habitations, à proximité d'une haie naturelle et doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.



41 /// 07 OCTOBRE /// SAINT-JEAN-FROIDMENTEL

CC PERCHE ET HAUT VENDÔMOIS

Déploiement distribution

Le Syndicat effectuait une visite des chantiers en cours sur la commune. Un soudeur optique avait installé une tente de chantier reconnaissable à ses couleurs jaune et blanche. Cet équipement lui permet d'intervenir à l'abri des intempéries et facilite la mise en œuvre du boîtier de protection des fibres raccordées. Le raccordement d'une fibre s'appelle une épissure ou soudure optique.

37 et 41 /// 08 OCTOBRE /// BLOIS

Comité mensuel

Nous recevons dans nos locaux la Direction de Val de Loire Fibre afin notamment de faire le bilan du dernier Conseil syndical, suivre la planification des travaux et préparer les premières recettes et ouvertures commerciales.



41 /// 08 OCTOBRE /// LUNAY

CA TERRITOIRES VENDÔMOIS

Travaux génie civil sur le réseau de distribution

Mme Perrin, maire de la commune, recevait la société CONOTECH et le SMO afin de trouver une implantation pour le futur NRO qui desservira à terme plus de 1 300 foyers et entreprises sur les communes de La Ville-aux-Clercs, Fontaine-Raoul, Villebout, Romilly et bien entendu Chauvigny-du-Perche. Le terrain sélectionné se situe à l'écart des habitations, à proximité d'une haie naturelle et doit être soumis à l'approbation du conseil municipal.

41 /// 09 OCTOBRE /// CONCRIERS CC BEauce VAL DE LOIRE

Contrôle qualité du déploiement réseau souterrain de distribution

Le Syndicat réalisait des contrôles qualité sur le réseau de distribution déjà réalisé. Ce fut l'occasion de vérifier la conformité de la mise en œuvre du matériel avec les modes opératoires définis. Les équipements étant implantés en aérien et en souterrain, il est important que les boîtiers soient étanches. Ils font donc l'objet de vérification de la part du Syndicat. La bonne mise en œuvre est également importante afin de faciliter la future exploitation. Le délégataire est dans l'obligation de fournir au Syndicat un Dossier des Ouvrages Exécutés à l'issue de la phase de travaux, qui doit être conforme aux travaux réalisés. L'admission de ce dossier vaut réception des travaux et permet de débiter l'exploitation du réseau nouvellement créé.



37 et 41 /// 09 OCTOBRE /// PARCAY MESLAY Conseil syndical

Les conseillers syndicaux se réunissaient à la Maison des sports pour un nouveau Conseil syndical qui fut l'occasion de répondre à toutes les questions et demandes au sujet du déploiement du Très Haut Débit.



41 /// 10 OCTOBRE /// NOYERS-SUR-CHER CC VAL DE CHER-CONTROIS Négociation SRO

M. SARTORI, maire, accueillait l'entreprise CGTI-CAMUSAT (entreprise en charge des travaux sur la commune) pour définir l'emplacement de 3 armoires de rue sur le territoire de la commune et destinées à alimenter un peu plus de 1 000 prises. Elles seront raccordées au NRO déjà implanté à Saint-Aignan. La commune a validé les emplacements proposés rue Nationale, rue de la Gare et rue du Général de Gaulle.



41 /// 11 OCTOBRE /// LUNAY CA TERRITOIRES VENDÔMOIS Déploiement distribution

Le Syndicat contrôlait le déploiement de la fibre par l'entreprise SMT et plus particulièrement les déploiements en aérien sur les supports Orange. C'est l'occasion de vérifier que le chantier est réalisé en toute sécurité avec un bon balisage et que les équipements de protection sont portés par les intervenants. L'entreprise effectue la pose d'armement sur les poteaux en bois ou en métal puis procédera au tirage dans un second temps.



41 /// 15 OCTOBRE /// SAINT-ANNE CA TERRITOIRES VENDÔMOIS Déploiement distribution en souterrain

La société PRIMO CABLE débute le tirage des câbles en souterrain sur la commune qui arrivent tous au niveau de l'armoire de rue installée route d'Herbault. Ce secteur sera interconnecté au NRO de Marcilly-en-Beauce grâce à des travaux de génie civil pour relier les communes.





41 /// 16 OCTOBRE /// CROUY-SUR-COSSON CC GRAND CHAMBORD Grutage NRO

Un nouveau NRO a été posé route de Saint-Laurent à Crouy-sur-Cosson. Ce véritable point névralgique du réseau desservira à terme 1 475 foyers et entreprises principalement sur les communes de Crouy-sur-Cosson, La Ferté-Saint-Cyr et Thoury. Le NRO est confectionné par la société Epsys spécialisée dans la conception et la production de ces locaux techniques. Les opérations de grutage sont particulièrement minutieuses afin de positionner chaque local de près de 25 tonnes sur son emplacement dédié.

41 /// 16 OCTOBRE /// THEILLAY CC SOLOGNE DES RIVIÈRES Grutage NRO

Un second NRO était installé sur la même journée afin d'optimiser la mobilisation des ressources en grutage. Ce NRO desservira principalement les communes de Theillay et Orçay avec environ 1 300 foyers et entreprises concernés.



41 /// 17 OCTOBRE /// NOUAN-LE-FUZELIER CC CŒUR DE SOLOGNE Construction du réseau de collecte - 2^{ème} tranche

Un nouveau tronçon de près de 10 kms a été construit entre les communes de Nouan-le-Fuzelier et Pierrefitte-sur-Sauldre. C'est toujours la société SOBECA qui intervient sur ces prestations.

C'est un atelier de tranchée qui intervient et qui permet un déploiement extrêmement rapide du réseau de télécommunications sur de grandes longueurs et à une profondeur de 40 cm sur chaussée, en rive ou en accotement. L'excavation se fait à l'aide d'une trancheuse à roue ou à chaîne qui découpe le sol sur 10 à 20 centimètres de largeur puis pose 3 à 4 tubes souples.

Le remblaiement se fait avec un béton de tranchée coloré autocompactant et à prise rapide afin d'avertir de la présence du réseau. Ce type de béton présente toutes les caractéristiques pour s'intégrer si besoin au corps de chaussée et permettre des ré-interventions ultérieures tout en protégeant efficacement le conduit et le câble de télécommunication.

Pour les chaussées, une réfection de surface vient protéger la tranchée des infiltrations et donner à la surface les qualités d'adhérence et d'aspect du revêtement initial.

À titre d'exemple, un tel atelier peut réaliser plus d'un kilomètre par jour de pose de fourreaux.

41 /// 18 OCTOBRE /// PRUNIERS-EN-SOLOGNE CC ROMORANTINAIS ET MONESTOIS Tirage réseau de transport

La société CAMUSAT effectue le tirage du réseau de transport entre le NRO situé rue Victor Hugo à Pruniers et l'armoire de rue installée Rue des Montangeons. La commune étant étendue, il y a plus de 12 kms de câbles à tirer pour relier les 2 locaux techniques. Ces travaux ont pu démarrer après la réalisation d'un tronçon de génie civil, les infrastructures existantes étant insuffisantes.



41 /// 23 OCTOBRE /// BRÉVAINVILLE CC PERCHE ET HAUT VENDÔMOIS Travaux génie civil sur le réseau de distribution

L'entreprise Limousin Travaux Publics intervenait cette fois pour la création d'un tronçon de génie civil de plus de 5 kms entre Morée et Brévainville afin de relier le NRO de Fréteval aux armoires de rue de Saint-Jean-Froidmentel et Brévainville. Il s'agit de la création du réseau de transport. Les tirages de câbles vont pouvoir démarrer une fois les travaux réceptionnés.

41 /// 25 OCTOBRE /// SALBRIS CC SOLOGNE DES RIVIÈRES Négociation SRO

Mme SCIOU, DGS et Mme BESSE, Chargée de projet, accueillait l'entreprise CGTI-CAMUSAT (entreprise en charge des travaux sur la commune) pour définir l'emplacement de 2 armoires de rue sur le territoire de la commune et destinées à alimenter un peu plus de 1 000 prises. Elles seront raccordées au NRO implanté à Salbris. La commune a validé les emplacements proposés.

41 /// 28 OCTOBRE /// MUIDES-SUR-LOIRE CC GRAND CHAMBORD Construction du réseau de collecte - 2^{ème} tranche

Le NRO de Crouy-sur-Cosson ayant été gruté plus tôt dans le mois, les travaux d'interconnexion avec le réseau de collecte peuvent démarrer. Les équipes de SOBECA sont en charge de la création de ce tronçon de près de 6 kms. À noter que les fourreaux posés pourront par la suite être réutilisés pour la création du réseau de distribution.



41 /// 28 OCTOBRE /// SASSAY CC VAL DE CHER-CONTROIS Négociation SRO

Mme TURMEAUX, maire et M. CHARRIER, adjoint, accueillait l'entreprise CGTI-CAMUSAT (entreprise en charge des travaux sur la commune) pour définir l'emplacement d'une armoire de rue sur le territoire de la commune et destinée à alimenter un peu plus de 300 prises. Elles seront raccordées au NRO implanté à Couddes le 24 avril 2019.

41 /// 29 OCTOBRE /// CROUY-SUR-COSSON CC GRAND CHAMBORD Travaux génie civil sur le réseau de collecte

L'entreprise SOBECA intervenait cette fois pour la création d'un tronçon de génie civil de plus de 6 kms entre Crouy-sur-Cosson et Muides-sur-Loire. Il s'agit de la création du réseau de collecte, réseau structurant, et visant à relier les différents NRO. Les tirages de câbles vont pouvoir démarrer une fois les travaux réceptionnés.

